

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2009

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Claudette TISSOT - Geneviève PLAT - Pascale GAY
Mrs Bernard TISSOT - Michel BADOT - Jean Claude FEVRE - Jean Patrick BROUX - Vincent NICOT

Absents : Excusés : Pascale ODIN pouvoir Bernard TISSOT - Danielle DURAND pouvoir Claudette TISSOT - Evelyne VEROT pouvoir Josiane DUMONT - Claude MULLIERE pouvoir Michel BADOT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

INDEMNISATION DES HEURES DE REMPLACEMENT DE L'AUXILIAIRE VACATAIRE :

Suite au congé maladie de l'ATSEM, 98 heures ont été effectuées par Mme PLAT, employée vacataire. La rémunération se fera sur la base du SMIC en vigueur.

PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'ADJOINTE TECHNIQUE :

Pour ce même remplacement, Mme BOUILLLOUX a effectué une semaine à Saint Vincent en Bresse, 12 heures complémentaires lui seront payées en janvier.

AUGMENTATION DES CHARGES DES LOCATAIRES COMMUNAUX :

La régularisation du montant des charges 2008 étant particulièrement élevée pour les locataires, une augmentation de l'avance mensuelle sur charges sera appliquée à compter du 1er février 2009, soit :

- Mr Vincent NICOT : 60 €
- Mr Daniel GANDREAU : 60 €
- Mme Fabienne JUILLET : 100 €
- Mr Pascal BADOT : 80 €

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG :

Mr le Maire rappelle le programme 2009 concernant l'enfouissement des lignes électriques et de télécommunications au centre bourg et indique le coût des travaux concernant l'éclairage public, soit : 15 911 €
Part SYDESL : 12 213 € Participation Commune : 3 700 €, arrondi.

VALIDATION AVANT-PROJET REHABILITATION APPARTEMENT :

Mr le Maire expose au Conseil le détail de l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de l'appartement situé à l'étage de l'école et rappelle la subvention allouée par le Département. Ce projet figure dans l'opération "Cœurs de Villages Plus", des éléments sont attendus concernant le conventionnement de ce logement, une demande sera faite à la Région dans ce cadre dès la réception des éléments susdits.

VALIDATION AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG :

Mr le Maire expose au Conseil le détail de l'avant-projet sommaire de l'aménagement du centre bourg. Une demande de subvention sera faite auprès du Département, dans le programme d'intervention pour l'investissement communal (PNC) ainsi qu'à la Région dans le cadre de l'opération "Cœurs de Villages Plus". Un dossier est également en cours pour une demande DGE, la décision sera prise à la prochaine séance du Conseil.

Dans cet aménagement figure le nouveau tracé du virage dangereux du centre bourg, une délibération relative à la modification d'emprise de la voie publique sera rédigée et adressée au Département.